

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 21 mars 2024 (documents budgétaires)  
28 mars 2024 (convocation globale)

DATE D’AFFICHAGE : 28 mars 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 33  
Présents : 23  
Votants : 25

L’an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-quatre, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH,  
M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. HILALI,  
M. GAYDOUK, Mme DUBOIS, M. FOURE, Mme BAUDRY, M. JALLOT, M. FARIGOULE, Mme AZDAD,  
Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

Mme BOUKANDOURA  
Mme RAKOTOMALALA

(Procuration à M. LONGEAULT)

(Procuration à M. GAILLARD)

**Absents excusés :**

Mme CHATELAIN  
M. CAMARA  
M. ALIM  
M. MARCIN  
Mme KHARJA  
Mme LARABI  
Mme SIRAS  
M. ODIRA

**Approbation de la convention « Promeneurs du Net » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la Caisse de Mutualité sociale et agricole d'Ile de France et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du 10 avril 2019, qui engage la commune dans le programme des Cités éducatives,

**VU** la convention cadre triennale de la Cité Educative passée entre le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales et la Ville de Chanteloup les Vignes du 18 mai 2020

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2022 portant sur l'avenant à la convention cadre de labellisation de la Cité Educative passée par la Ville avec l'Etat pour une prolongation du label sur l'année 2023

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 09 février 2022 portant sur la charte et règlement intérieur des Espaces Numériques éducatifs

**VU** le dossier de renouvellement de la labellisation Cité Educative porté par la Ville, l'Education Nationale et la Préfecture, déposé pour 2024

**CONSIDERANT** la validation de la programmation 2024 par le comité de pilotage de la Cité Educative du 28 février 2024,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

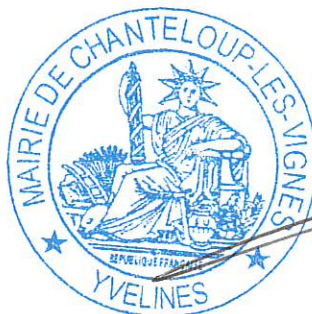
Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

**APPROUVE** la signature de la convention « Promeneurs du Net » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile de France et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport et la Charte Promeneurs du Net pour trois ans de 2024 à 2027,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer la convention « Promeneurs du Net » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, la Caisse de Mutualité sociale agricole d'Ile de France et le Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport pour trois ans de 2024 à 2027 et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 15 avril deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

Accusé de réception en préfecture  
078-217801380-20240415-2024-DEL-25-DE  
Date de réception préfecture : 15/04/2024